

Affaire suivie par Patricia BLOCH
01 40 46 22 72
ce.draio@region-academique-idf.fr

Paris, le 7 avril 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés
s/c Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil
s/c Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles

Objet : Instruction régionale relative à l'égalité des chances et à l'accès à l'enseignement supérieur

Dans le contexte d'une hausse globale des candidatures et d'une augmentation significative, en particulier, des vœux des lycéens professionnels pour une poursuite d'études en STS, la campagne de pré-inscription Parcoursup appelle notre mobilisation renforcée.

En tant que chef d'établissement d'origine, il vous est demandé de porter la plus grande attention à la cohérence du parcours entre les diplômes préparés dans votre établissement et les formations sollicitées par vos lycéens professionnels dans le renseignement de vos avis positifs à leur poursuite d'études en STS ou STSA.

Comme chef d'établissement d'accueil dispensant des formations d'enseignement supérieur, vous pourrez observer qu'un taux minimal de places réservées aux bacheliers professionnels en STS est défini par spécialité. Conformément à la convention RENASUP, le taux d'appelés correspond à la demande des candidats professionnels +3 points, sauf dans les spécialités suivantes pour lesquelles le taux minimal arrêté est égal à la demande : commerce international, communication, diététique, tourisme et bioanalyses. Ces taux minimaux peuvent être relevés par vos soins pour un plus large accès des bacheliers professionnels en STS. Le fichier par spécialité avec les seules hausses envisagées du taux arrêté sera transmis à ce.draio@region-academique-idf.fr le 21 avril au plus tard.

Vous avez de même la possibilité d'augmenter le taux minimal de boursiers par spécialité, actuellement arrêté selon la règle nationale de la demande sociale + 2 points (avec un minimum de 5%), en modifiant directement ce taux dans la plateforme Parcoursup, sur votre site de gestion, du 24 avril au 4 mai 2026 inclus.

Il vous faut aussi veiller au remplissage des formations tout au long de la campagne d'admission. Pour y parvenir, il est primordial que l'essentiel des candidats soit classé, tant en STS qu'en CPGE (préconisation d'au moins 60% de candidats classés, quel que soit le groupe paramétré), sauf exception dûment justifiée par l'impossibilité de réussir de certains candidats. Les lycéens professionnels ou issus de classes passerelles ayant reçu un avis positif pour une poursuite en STS ou STSA seront obligatoirement classés, sans pour autant bénéficier d'une priorité dans le classement des candidatures. La diversité des candidatures doit également être prise en considération par les commissions d'examen des vœux, en s'attachant à promouvoir la mixité sociale dans les CPGE, la participation à des dispositifs d'égalité des chances ainsi qu'à soutenir la candidature des filles dans les différentes formations scientifiques.

Il s'agira, dans le même objectif, de limiter les places vacantes tout au long de la procédure. Pour ce faire, vous pourrez, dès le début de la phase principale, procéder à un appel par bloc élargi proposé par le SCN Parcoursup à partir de l'analyse des dernières campagnes. Différents indicateurs sont à votre disposition dans votre espace de gestion Parcoursup pour ajuster votre stratégie sur les données d'appel tout au long de la phase principale et, si

.../...

besoin, complémentaire (notamment les taux de déperdition des candidats par spécialité lors de la période estivale).

Vous avez également la faculté de solliciter une bascule de place vacante d'un groupe à un autre via la messagerie contact de Parcoursup dès épuisement d'un vivier de candidats dès lors que le classement de ce groupe aura été paramétré de manière suffisamment longue. Enfin, tout au long du mois de septembre, la saisie par vos soins de la liste des étudiants présents à la rentrée et des démissions dans la plateforme Parcoursup permettra à la CRAES, en cas de places devenues vacantes, de formuler des propositions d'admission à d'autres candidats.

Les équipes postbac de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation restent mobilisées pour vous accompagner tout au long de la campagne Parcoursup.

Je sais pouvoir compter sur votre plein engagement au service de la continuité des parcours et de la réussite de nos lycéennes et de nos lycéens franciliens dans l'enseignement supérieur.



Julie BENETTI